

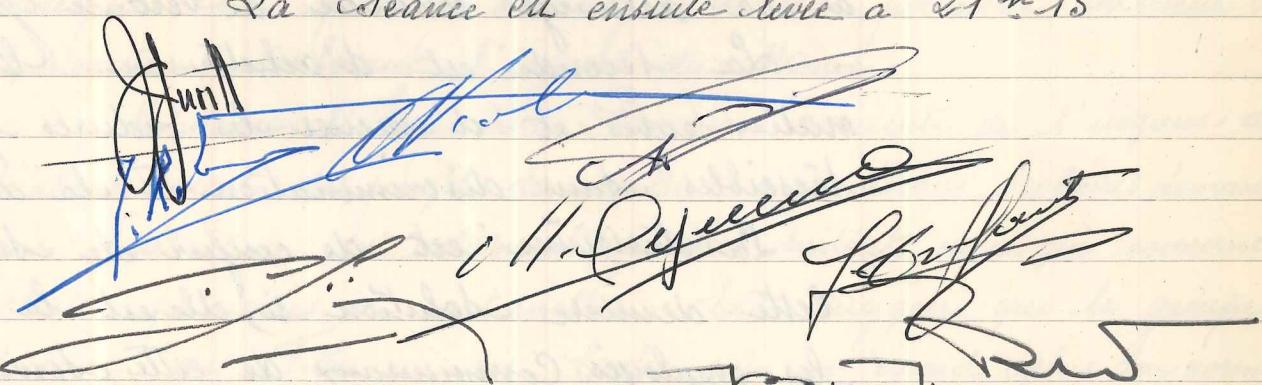
Le Maire fait ensuite une communication au sujet des attributions de logements dans les H.-L.M.

Il dit que l'échelonnement de la mise à disposition des immeubles, le bâtiment C pour le début d'Avril, le bâtiment B pour le début d'Octobre et le bâtiment A pour le début de Janvier 1955 suscite d'inevitables jalouses chez certains postulants n'ayant pas bénéficié des premières attributions et s'estimant également prioritaires, comme aussi de vives critiques appuyées par des informations erronées ou tendancieuses et bien entendu.

Comme le Maire est jugé comme le responsable de ce qui semble contrarier la satisfaction de chacun il reçoit des quantités de doléances et de demandes d'explications (pourquoi un tel et pourquoi pas Moi !?).

Il cite nombre de cas où il a pu établir la vérité. En ce qui concerne des désistements d'attributaires au profit de jeunes ménages ou de futurs jeunes ménages, il a accepté ces mutations et les a transmises avec avis favorable au "Foyer du travailleur" qui les a satisfaites estimant qu'elles ne seraient en aucune façon l'ordre de priorité donné par la Commission Municipale aux dossiers qui lui ont été soumis et qu'elle a étudiés avec la plus complète impartialité. Le Conseil Municipal a admis cette façon de voir.

La séance est ensuite levée à 21 h 15



Séance du Conseil Municipal
du vingt quatre Juin mil neuf cent soixante
quatre.

Le vingt-quatre Juin mil neuf cent soixante quatre
à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal
régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie en
Séance extraordinaire sous la Présidence de son Maire.

Etaient présents : Mme. Judith Maire, Legrand - Violette -

Lumant - Truffaut - Boursier - Nicé - Rabier -

Absents: M.M. Denoux adjoint, Baulieu, Gilles, Robert, Loizillon.

Secrétaire: M. Boursier

Le Président ouvre la Séance.

Lecture est donnée des procès verbaux des précédentes réunions - ils sont adoptés.

Deux jeunes filles ont fait acte de candidature pour l'attribution du legs Gallemard, ce sont Mesdemoiselles Lydia Bain et Chantal Le Franc.

Comme il n'y a pas eu d'attribution l'an dernier, le Maire pense que ces deux demandes peuvent être retenues comme cela s'est produit il y a quelques années. Le Conseil Municipal en décide ainsi et prend la délibération de voter 30 francs à chacune des postulantes en sus des 3 francs qui forment le montant du prix Gallemard.

Le Président entretient ensuite l'Assemblée sur le problème de l'enlèvement des ordures ménagères qui avait été évoqué au cours de la dernière séance.

Plusieurs solutions peuvent être envisagées :

La première est de continuer avec les moyens actuels à diriger les ordures putrescibles vers l'exploitation agricole de Monsieur Désir et d'envoyer les ordures imprécipitables à la décharge contrôlée de Vert-le-Grand.

La seconde est d'acheter un camion benne de 10 mètres cubes et d'évacuer les ordures putrescibles et imprécipitables sans discrimination à la décharge de Vert-le-Grand.

La troisième est de confier le service à un concessionnaire. Cette dernière solution si, elle est la plus coûteuse libère les employés communaux de cette servitude et permet leur utilisation presque complète au service de l'entretien des voies.

Le Maire a demandé à Monsieur Saurier de Grigny de lui donner le prix de revient de la collecte et de l'évacuation.

Monsieur Saurier donne en cours de séance le montant du forfait pour un chiffre de population de 2 500 habitants, soit 24 000 francs annuels, plus les frais de décharge réclamés par l'entreprise Parachini chargée du contrôle du lieu de réception à Vert-le-Grand : 2⁴ 50 par M³ déposé.

Il faut compter 1000 mètres cubes annuels en moyenne peut être plus avec les ferrailles.

La dépense totale annuelle se chiffrait à 27 000 F.

La commune étant en expansion Monsieur Saurier envisage

une augmentation au prorata du nombre d'habitants au dessus des chiffres de base 2.500 (8^e par habitant et par année). Ce qui ferait pour 3000 habitants - une augmentation de $500 \times 8 = 4000$ + à ajouter à 24.000 = 28.000 plus les frais de placement à la décharge 1300 M3 à 2,50 - 28.000 + 3.250 soit au total de 31.250

Le Conseil Municipal charge son Maire de continuer les pourparlers avec Monsieur Saurier en comparant ses chiffres avec ceux que pourront fournir d'autres entreprises, avant de prendre une définitive décision.

Le President entretient ensuite le Conseil Municipal de la réunion qui a rassemblé dans le bureau de l'Inspection primaire de Corbeil-Essonnes : Mademoiselle Pintet Inspectrice primaire, Monsieur Gervais architecte urbaniste, Mademoiselle d'Herbez de la Tour architecte - Monsieur et Madame Jacquet, Directeur et Directrice des Ecoles de Meunecy et lui-même, Monsieur Deneux étant excusé.

Après l'exposé du Maire donnant les motivations de programmes de construction : 64 logements aux Nougets, 240 à la Corbillatte; pour 1965, 150 en bordure de la nouvelle voie à créer pour 1966 et fixant les points d'implantation prévus pour le groupe scolaire primaire, le Collège d'enseignement secondaire et le Collège d'enseignement technique Court, Monsieur Gervais urbaniste développe son plan d'aménagement du périmètre intérieur d'agglomération corroborant l'exposé du Maire.

Madame l'Inspectrice primaire consciente de l'urgence de l'aboutissement des projets de construction de locaux scolaires demande que leur étude soit activement poursuivie surtout en ce qui concerne les classes primaires et maternelles. Elle suggère que le groupe scolaire des Filles rue des Ecoles qui ne répond plus aux normes des nouvelles constructions soit utilisé provisoirement pour recevoir les enfants des classes maternelles, pour une salle de consultation et pour aménagement de logements d'instituteurs, et qu'un groupe scolaire de Filles soit construit dans le secteur ouest de la localité... Ce pourrait être dans le terrain Wolvert auquel serait adjoint celui que M^r Tonnoy a acquis de l'^e Petit. Le groupe scolaire devrait avoir 5 classes.

Elle demande en outre que le groupe scolaire garçons "Prineteau" soit porté à 5 classes. A cet effet il serait envisagé de prolonger le prieur (et de construire) et de construire les 2 classes nouvelles au dessus. La réalisation de ce projet ferait cesser la dispersion des classes garçons,

puisque la ^h^eme classe est actuellement placée dans le groupe des Filles d'où une grande difficulté de surveillance par le Directeur.

Elle admet en outre la construction d'un groupe scolaire primaire de 10 ou 12 classes dans le terrain choisi à l'est de l'ouvrage des Eaux de la Vanne et en bordure du Chemin Herbeux, pour recevoir les enfants venant des immeubles qui seront construits en 1965 et 1966.

Elle souhaite que des contacts soient pris avec M. le conseiller général McStayer Président de la 3^e Commission traitant des problèmes scolaires et avec Monsieur l'Inspecteur d'Academie Vignaud, son rapport à l'Inspection Académique soulignera l'urgence de la réalisation des programmes que la commune doit établir en raison de son développement.

Elle admet, en outre, la question de construction d'un Collège d'enseignement secondaire, le chiffre de la population de Mennecy, pouvant atteindre 10.000 habitants en 1970 le justifiant, sans qu'il soit tenu compte des localités avoisinantes qui sont également en expansion.

Elle pense aussi que l'implantation d'un collège d'enseignement technique court serait utile, mais que son équipement (équipement) coûtera très cher.

Après applications fournies par Monsieur Gervais et Monsieur Jacquet il serait prévu de confier à Mademoiselle d'Herbez de la Tour l'étude de la Construction du groupe scolaire du chemin Herbeux et de la modification du groupe scolaire "Ormeteau". La Construction du groupe scolaire des Filles annulant le projet de l'école maternelle rue des Châtrises serait étudiée par l'architecte communal Monsieur Pameau à qui avait été confié la mise en plans de cette construction.

Le Conseil Municipal délibère - il désirerait connaître l'incidence financière des projets dont la précision déterminera son option.

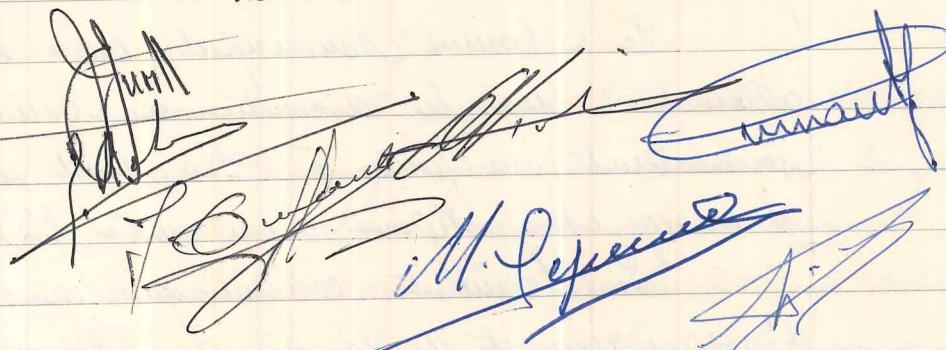
Monsieur Truffaut signale qu'un poteau de S.E.D.F. est abandonné rue de l'Ormeteau il désirerait que la taxe d'encombrement du territoire public soit appliquée à l'E.D.G.

Le Président donne des renseignements sur l'avancement des travaux d'assainissement en cours, il informe l'Assemblée qu'il demandera à l'Ingénieur G.P.G.

de chiffrer l'assainissement de la rue de l'Ormeteau et de la rue du Cimetière dont le coût pourra être éprouvé par les fonds de la taxe de régularisation des valeurs foncières qui vont être versés par la Sté Rivaud au début des travaux de constructions des 940 logements à "La Corbillasse"

Monsieur Larmant fait une communication au sujet des difficultés qu'il rencontre auprès de certains propriétaires pour la constitution d'un territoire de chasse à utiliser par la Société Communale qu'il s'efforce de constituer. Monsieur Rabier s'assure de son bienveillant appui et lui donne d'utiles renseignements en souhaitant qu'un accord amiable puisse intervenir.

La Séance est ensuite levée à 20 h 15.



Séance du Conseil Municipal du trois Août mil neuf cent soixante quatre

Le trois août mil neuf cent soixante quatre à dix huit heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie en Séance extraordinaire sous la présidence de son Maire.

Etaient présents : M^r. Judith Maire, Denoux adjoint, Baulieu, Gille, Violette, Legrand, Truffaut, Larmant, Rabier

Absent excusé : M^r. Nicé

absents : M^r. Robert, Bourcier, Loizillon.

Secrétaire de séance : M^r. Larmant

Le Président ouvre la séance

Et lecture est donnée du compte rendu de la réunion du 24 juin; le procès-verbal est adopté.

Le Maire informe l'Assemblée de ses démarches pour pallier l'insuffisance d'évacuation des eaux pluviales par orage ou fortes pluies par la canalisation d'origine partant de la D 137 et aboutissant à l'Estomme. Il avait